

Département de la Manche

Commune de
Tollevast



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de la voirie locale
et de la politique de ville
Sébastien FAUREN

Plan local d'urbanisme
Troisième modification simplifiée
Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire
du 6 décembre 2022

3. Plan de zonage

Maître d'ouvrage
Commune de
Tollevast
Le Bourg
50470 Tollevast
tel : 02 33 52 01 80



Zonage

- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine à vocation d'habitat
- Ux** Zone urbaine à vocation d'activités
- Uxp** Zone urbaine à vocation d'activités nécessaires aux services publics et d'intérêt collectif
- 1AUa** Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- 1AUx** Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités
- 2AU** Zone à urbaniser à long terme
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Nb** Zone naturelle bâtie où seuls sont admises les annexes et extensions des constructions existantes, ainsi que les changements de destination
- Nba** Zone naturelle où sont admis les aménagements liés à l'activité de centre équestre
- Nbn** Zone naturelle où sont admises les constructions nouvelles au sein d'un hameau existant
- Nbk** Zone naturelle de hameau où sont admises les constructions nouvelles au sein d'un hameau existant, après renforcement du réseau d'adduction d'eau potable
- Npd** Zone naturelle où sont admis équipements publics et les infrastructures routières
- Npe** Zone naturelle où seuls sont admis les campings
- Nps** Zone naturelle où seuls sont admises les bâtiments d'activités
- Npse** Zone naturelle où seuls sont admises les constructions liées à l'activité d'école

Agriculture

- Bâtiment agricole pouvant changer d'affectation
- Périmètre de protection autour d'un bâtiment d'élevage (50 ou 100 m) ou autour d'un plan d'élevage (50 m)

Protection du patrimoine

- Espace boisé classé

Mixité sociale

- Servitude pour logement locatif aidé (art. L.123.2.d du code de l'urbanisme)

Risques

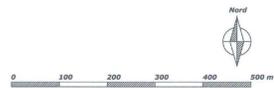
- Zone inondable

Nuisances

- Nuisances sonores : limite de la zone de bruit aux abords de l'autoroute A13

Projet de voirie à créer

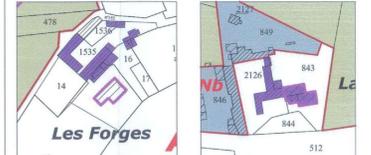
- Tracé de principe, pour information



Liste des emplacements réservés

- Emplacement réservé
- 1 Extension de la station de pompage des Marais
Bénéficiaire : Communauté de communes Cœur et Divette
- 2 Extension des équipements sportifs
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 3 Élargissement et rectification du tracé de la rue de la Tourelle
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 4 Création d'une salle des fêtes
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 5 Création d'un accès piéton
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 6 Élargissement d'un chemin
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 7 Extension du cimetière, de la maison du Semeur, création d'un parking et autres espaces publics
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 8 Extension de fiscalité
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 9 Création d'un carrefour
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 10 Création d'un accès
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 11 Création d'un accès
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 12 Création d'un accès
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 13 Création d'un accès
Bénéficiaire : Commune de Tollevast
- 14 Élargissement d'une voie
Bénéficiaire : Commune de Tollevast

Repérage des bâtiments agricoles autorisés à changer de destination



Les Forges La Fosse de Mont

Plan de zonage : extrémité sud de la commune

